



REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

AVIS AU PUBLIC

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de la commune d'Olmeto

En application des dispositions de l'arrêté n° 2024-01 en date du 2 mai 2024 de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 19 jours consécutifs du **3 juin 2024 au 21 juin 2024 inclus**.

Monsieur Gilles ROPERS a été désigné Commissaire enquêteur par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia en date du 6 décembre 2023.

Siège de l'enquête :

En mairie du village d'Olmeto, 20113.

Dossier et registre papier présent au lieu d'organisation de l'enquête

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la mairie d'Olmeto et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'Olmeto de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

- Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - mairie d'Olmeto – A l'attention de M. le commissaire enquêteur – Enquête publique relative au zonage d'assainissement, 20113 Olmeto – lequel les annexera au registre.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur un site spécifique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5401>

Ce site comportera un registre dématérialisé sécurisé sur lequel les observations et propositions du public pourront être déposées.

Il sera également possible de déposer ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5401@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courrier électronique seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

En outre, le dossier d'enquête publique sera disponible à partir d'un accès gratuit sur un poste informatique situé à la mairie d'Olmeto.

Commissaire enquêteur :

Monsieur Gilles ROPERS.

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la mairie de d'Olmeto :

- Lundi 3 juin 2024 de 9 heures à 12 heures.
- Mardi 11 juin 2024 de 14 heures à 17 heures.
- Vendredi 21 juin 2024 de 14 heures à 17 heures.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la Communauté de communes du Sarténais Valinco Taravo ainsi que sur le site Internet du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5401>

Le projet de révision du zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Le Président
AF LEANDRI